

Clôture de l'appel à projets lundi 21 novembre 2016.

Aide à l'édition : Appel à projets « Participation aux salons du livre thématiques – 2017 »

La date limite de dépôt des dossiers est arrêtée au 21 novembre 2016.

Grâce au concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec l'Arald, les éditeurs sont présents depuis plusieurs années dans un certain nombre de manifestations en France et à l'étranger.

Les dépenses éligibles pour chaque salon sont les suivantes :

- Les frais d'inscription et d'assurance.
- Le stand basique (module de base, équipement minimum).

Pour la « Participation aux salons du livre thématiques – 2017 », le dépôt des dossiers doit être effectué par mail au plus tard le 21 novembre 2016.

La commission se réunira à une date qui sera précisée ultérieurement.

Retrouvez le détail du dispositif ainsi que les documents à télécharger [ici](#).